

Note sur le pré-CNU : prospective et effectifs hospitalo-universitaires

L'anatomie et cytologie pathologiques est une discipline dans une situation paradoxale : alors qu'elle s'est enrichie de nouvelles méthodes qui l'ont profondément modifiée et ont fait d'elle une des spécialités les plus modernes et les plus intéressantes de la médecine, elle souffre d'un déficit d'image et d'une désaffection inquiétante.

Nous disposons aujourd'hui d'un ensemble limité d'étudiants attirés par une carrière universitaire et d'un nombre sans doute plus grand de places à pourvoir dans les années qui viennent. Une politique purement locale de successions conduirait à occuper à tout prix les emplois restés vacants, avec un risque de dévaluation de notre discipline.

Le CNU a pleinement conscience de cette situation et mesure le besoin de détecter précocement, puis de recruter, des hospitalo-universitaires de qualité. Il a aussi réalisé qu'il ne disposait pas aujourd'hui des moyens d'agir efficacement pour assurer ce rôle. Il auditionne en effet trop tard des candidats choisis pour des postes déjà obtenus dans les facultés de Médecine. Refuser un candidat fait courir le risque de perdre un poste. Par ailleurs, les emplois restés vacants ne sont pas connus des membres de notre sous-section du CNU.

Le projet proposé vise, d'une part à établir une cartographie prospective des besoins et des postes à pourvoir dans le futur, d'autre part à évaluer le nombre et la qualité des candidats potentiels dans chaque région. Pour réaliser au mieux l'adéquation entre ces deux objectifs, les candidats intéressés par une carrière universitaire, même s'ils ne disposent pas, localement, d'un poste disponible dans un avenir prévisible, devront être incités à entrer très tôt en contact avec le CNU. Ils se feront connaître dès la fin de leur internat et seront alors auditionnés, par une commission émanant de notre sous-section du CNU, sur leur situation actuelle et leurs projets de formation, de recherche et d'insertion professionnelle. Parallèlement, notre sous-section du CNU devra établir une carte de France des emplois. Celle-ci sera régulièrement renseignée et mise à jour par les chefs de service, qui mentionneront le nombre de postes actuels, les vacances prévues, les évolutions prévisibles. La confrontation de ces données permettra : (1) d'orienter rapidement les candidats vers les formations et éventuellement les équipes de recherche qui leur donneront l'opportunité d'atteindre la qualification souhaitée au moment venu ; (2) de détecter les postes vacants et de favoriser les candidatures délocalisées.

Ce premier contact avec le CNU sera complété par un suivi personnalisé jusqu'au pré-CNU formel qui se tiendra un ou deux ans avant le concours de recrutement. Cela permettra de donner l'alerte, à différents moments, en cas de dossier incomplet ou posant des problèmes divers. Si cette proposition est agréée, le concours de recrutement sera l'aboutissement d'une candidature arrivée à maturité, et l'adéquation entre les besoins et les forces sera renforcée.

Mai 2010

Charles Duyckaerts

Elie Serge Zafrani